

Charte des bénévoles FIFIG 2025

Pour que le FIFIG vive, plus de 160 bénévoles, dont une vingtaine à l'année, s'activent pour accueillir les milliers de festivalier.ière.s venant partager des temps forts : films, débats, concerts, spectacles, expositions..., rencontrer des artistes, retrouvez d'autres festivalier.ière.s, se restaurer, discuter au bar, et admirer le bel écrin que sont Port-Lay et Groix pour notre festival.

Pour que chaque édition soit festive pour tout le monde, voici la charte que nous nous engageons à respecter, membres du Conseil d'administration et Bénévoles.

Merci de la lire et de la signer avant de confirmer votre souhait de rejoindre notre équipage et d'en accepter le cadre de fonctionnement.

L'association FIFIG s'engage à :

1. 1. Vous accueillir, en vous considérant comme un membre de l'équipage à part entière.
2. 2. Vous fournir repas et boissons en échange de votre énergie. Temps complet : Petit-déjeuner, 2 repas et 4 boissons, Mi-temps : 1 repas et 2 boissons. Attention 1 pinte équivaut à 2 boissons. Chaque repas aura une option végétarienne équilibrée. Les allergènes présents seront signalés.
3. 3. Tenir compte de vos souhaits et disponibilités pour vous proposer un poste et un emploi du temps.
4. 4. Vous permettre d'accéder aux salles de cinéma en vous réservant des places (et au-delà en fonction des places disponibles) ainsi qu'aux espaces de concert et spectacles.
5. 5. Vous offrir le T-shirt du festival si vous vous engagez pour au moins 6 demi-journées sur l'ensemble montage-festival-démontage.
6. 6. Accueillir vos enfants à l'île des enfants pendant vos temps de bénévolat.
7. 7. Vous couvrir par une assurance adéquate.

En tant que bénévole, je m'engage à :

1. 1. Être à l'heure et prêt•e pour le service aux rendez-vous fixés par mon ou ma responsable d'équipe et à l'avertir, le plus tôt possible, en cas d'empêchement majeur. (Le légendaire « 1/4 d'heure groisillon » ne s'applique pas pendant le festival...).
2. 2. Effectuer les missions et assurer les activités qui me seront confiées et que j'aurai acceptées.
3. 3. Adopter un comportement adapté pour mener à bien mes missions bénévoles et qui ne porte pas atteinte à l'image du festival. Les propos insultants, attitudes agressives ou irrespectueuses déclencheront une suspension immédiate du statut de bénévole.

L'équipe et le Conseil d'Administration du FIFIG